NWP
970.62
M854f

LA

Femme chez les Dénés

PAR

LE R. P. A.-G. MORICE, O. M. I.

Missionnaire au Lac Stewart, C. B.

EXTRAIT DES MÉMOIRES ET DÉLIBÉRATIONS DU XV^e^ CONGRÈS DES AMÉRICANISTES
TENU A QUÉBEC, DU 10 AU 15 SEPTEMBRE 1906

QUEBEC
DUSSAULT & PROULX, Imprimeurs

1907

LA FEMME CHEZ LES DÉNÉS

LA

Femme chez les Dénés

PAR

LE R. P. A.-G. MORICE, O. M. I.
Missionnaire au Lac Stewart, C. B.

EXTRAIT DES MÉMOIRES ET DÉLIBÉRATIONS DU XV^e^ CONGRÈS DES AMÉRICANISTES
TENU A QUÉBEC, DU 10 AU 15 SEPTEMBRE 1906

QUEBEC
DUSSAULT & PROULX, Imprimeurs

1907

NWP
930,62
M85uf

LA FEMME CHEZ LES DÉNÉS

PAR LE R. P. A.-G. MORICE, O. M. I.
Missionnaire au Lac Stewart, C. B.

I

Considérée au point de vue de ses éléments constituants, la famille se compose de l'homme, de la femme et de l'enfant ; mais comme ce qu'on est convenu d'appeler la société n'est que l'aggrégat de plusieurs familles, ce qui se dit de la première peut, *servatis servandis*, s'appliquer à la seconde. En raison de la diversité de leurs fonctions physiologiques et des corrélations naturelles qui en découlent, ces trois unités primaires jouent dans le monde un rôle nécessairement bien distinct. L'état de dépendance propre à l'enfance implique, du côté des parents, une supériorité qui ne se trouve ni au même degré, ni d'une manière identique chez l'homme et chez la femme. Il est évident que, dans l'économie de la nature, le premier doit être le protecteur et le soutien de la famille et, par extension, le dépositaire du pouvoir dans la société. Quant à la femme, elle peut être ou bien une amie traitée avec respect et une coopératrice jouissant d'une influence latente plutôt que patente, ou bien, si les représentants du sexe fort ont moins de générosité, elle peut devenir non seulement le *factotum* du ménage, sans influence ou considération dans la société, mais encore, si toute idée de noblesse et de grandeur manque à cette société, sa propre faiblesse naturelle peut la condamner à un rôle peu éloigné de celui de l'esclave.

La religion chrétienne, en honorant une femme au point de lui conférer le titre de Mère de Dieu, a par le fait même entouré d'une auréole spéciale tout représentant du sexe faible. En établissant, consolidant et propageant le culte d'une femme si intimement alliée à la Divinité, en même temps qu'elle prônait

7686

les idées d'abnégation et relevait la bassesse des petits, l'Eglise a élevé la femme à un niveau qui lui était inconnu même chez les Grecs et les Romains. Le chevalier qui, au moyen-âge, guerroyait pour Dieu et jurait par Notre-Dame, ne limitait pas l'expression de son culte et de sa féauté à Celle qu'il croyait avoir été après Dieu l'instrument spécial de sa rédemption. Toute femme devenait pour lui l'objet d'une galanterie voisine de la vénération, un être à part qu'il avait pour mission de protéger dans la mesure du possible.

Bien différent est le sort de la femme dans les sociétés païennes ou simplement non chrétiennes. L'abjection de la musulmane est si irrémédiable que de longs siècles de contact avec notre civilisation n'ont pu en tempérer l'amertume. D'un autre côté, on connait trop l'état pitoyable de la femme aux Indes et en Chine pour qu'il me soit nécessaire de le décrire. Il suffit de mentionner la veuve Hindoue et la Chinoise dont "la condition fait pitié", comme le dit l'abbé Huc dans son ouvrage magistral sur l'Empire Chinois (1) pour obtenir avec la position de l'Européenne un contraste immensément en faveur de la dernière. Et pourtant l'Inde et la Chine sont des pays où les aménités sociales entre membres du sexe fort fleurissent à un tel point qu'ils semblent à première vue devoir être les terrains classiques de la chevalerie et des égards vis-à-vis de ces êtres que nos poètes à nous ne se lassent point de chanter.

Si son rôle est effacé au point de ressembler à un vasselage abject, même chez des nations qui depuis des siècles sont dans un stage avancé de civilisation, on conçoit ce qu'il a pu devenir au sein de peuplades incultes, où la force prime le droit et qui n'ont jamais été éclairées du moindre rayon de la lumière évangélique. "La femme est un pagne", c'est-à-dire un objet dont on use et dont on abuse, dit un proverbe (2), et toutes les sociétés africaines sont plus ou moins comme un écho de cet adage. En Amérique, l'aborigène ne l'estimait guère plus. "Chez les Peaux-de-Lièvre et les Plats-Côtés-de-Chien (deux tribus de l'extrême nord canadien), la femme était au dernier rang de l'échelle sociale", dit Sir John Richardson, après une expérience

(1) *L'Empire Chinois*, vol. I, p. 272.
(2) *Bulletin de la Société Neufchâteloise de Géographie*, 1905, p. 89.

résultant d'une longue période d'études et d'explorations (1). D. W. Harmon, traiteur de fourrures pendant de longues années chez les tribus voisines, n'est pas d'une opinion différente. "Tous les Indiens regardent la femme comme en tous points très inférieure à l'homme" écrit-il au cours d'une étude excessivement fidèle. Il ajoute que "dans beaucoup de tribus ils traitent leurs épouses de la même manière que leurs chiens (2)."

Cette déclaration du vieux commerçant représente si bien l'opinion généralement reçue concernant l'état de la femme dans la société sauvage qu'il n'y aurait pas lieu de s'y arrêter, n'était que dans ces derniers temps, une réaction s'est produite dans certains quartiers où se sont fait jour des tentatives de réhabilitation des races américaines qui méritent la considération du sociologue.

Feu le Dr D. G. Brinton peut être considéré comme un des pionniers de ce mouvement que je me permettrai d'appeler plus généreux que bien avisé. Il écrivait dans son précieux volume sur la Race Américaine: "La position de la femme dans l'économie sociale des tribus américaines a été souvent décrite sous des couleurs plus sombres que ne le comporte la vérité. Regardée dans un sens comme un bien meuble (chattel), elle avait peu de droits contre son mari; mais elle en avait quelques-uns, et comme ils étaient ceux de son clan, son conjoint était forcé de les respecter (3)". Le savant et regretté Horatio Hale abondait dans son sens quand il écrivait; "L'opinion commune que chez les tribus sauvages en général les femmes sont traitées avec dureté et sont regardées comme des esclaves, ou tout au moins comme des êtres inférieurs . . . est . . . basée sur des notions erronées (4)." Plus récemment encore, le même esprit perce dans un article de grande actualité, au cours duquel M. le Professeur W. H. Henshaw proteste contre certaines erreurs populaires relativement aux indigènes des deux Amériques. "La position de la femme dans la société indienne,

(1) *Arctic Searching Exploration*, vol. II, p. 11.

(2) *A General Account of the Indians on the E. side of the Rocky Mountains*, p. 297.

(3) *The American Race*, p. 48, New-York, 1891.

(4) *Language as a Test of Mental Capacity*, p. 88, Trans. Roy. Soc. Can., 1891.

spécialement en ce qui touche la répartition du travail, n'a pas été comprise", nous dit-il. "Les historiens l'ont généralement représentée comme un manœuvre et une esclave peinant incessamment, tandis que son indolent mari est le plus souvent oisif et vit principalement du fruit de son labeur à elle." Il ajoute : "Bien que le tableau ne soit pas entièrement faux, il est beaucoup trop chargé (1)."

Cette dernière remarque a peut-être du vrai. Elle ne saurait pourtant infirmer le témoignage de tous les explorateurs, missionnaires et savants, qui s'accordent sur le rang inférieur auquel la société indigène de ce continent reléguait originairement la femme. Au lieu d'établir le bien-fondé de la thèse qui pose en principe cette infériorité sociale en ce qui regarde les différents stocks américains — tâche qui demanderait infiniment plus de temps que je n'en ai à ma disposition — je me bornerai dans les quelques pages qui vont suivre à essayer de le démontrer par l'exemple de cette race importante qui, au nord, confine au territoire des Esquimaux, je veux dire la grande nation dénée(2) dont l'habitat en Canada et en Alaska s'étend à peu près de la Baie d'Hudson à l'Océan Pacifique. Ce serait aller trop loin que d'appliquer ici dans toute sa rigueur l'axiome *ab uno disce omnes*. Je ne puis pourtant m'empêcher de remarquer que la connaissance que j'ai pu acquérir des races avoisinantes dans l'extrême ouest américain ne me permet pas de constater une différence notable entre le sort qu'elles font à leurs femmes et celui que mes Dénés réservent aux leurs. Des conditions économiques plus favorables contribuent à rendre la vie des premières moins pénible ; mais, autant que j'ai pu voir, le côté psychologique de la question est essentiellement le même de part et d'autre. Et pour qu'on ne m'accuse point de parti pris, je ferai abstraction de mes trente ans d'étude de cette race — dont vingt-deux poursuivies sur les lieux — et me ferai un devoir d'étayer mes dires des relations des explorateurs, protestants pour la plupart, qui m'ont devancé dans ce champ dont l'importance pour le sociologue ne saurait être contestée.

(1) *American Anthropologist*, vol. VII, p. 109.

(2) Les seuls Dénés dont il sera généralement question dans cette petite étude sont ceux du Canada. Les Navahos, qui représentent cette grande famille aborigène dans le sud, ont une sociologie à part.

II

Sans être saluée par le concert de malédictions, ou tout au moins les marques non équivoques de désappointement qui accompagnent souvent la naissance d'une fille en Chine, l'entrée d'une Dénée dans le monde n'y excite aucun enthousiasme. Un chasseur *in fieri* serait préféré, bien qu'on reconnaisse aussi certains avantages à l'arrivée d'un enfant de sexe féminin. La femme étant chez ce peuple la cheville ouvrière de la maison et la bête de somme du ménage en route, la naissance d'une fille occasionne à peu près les mêmes sentiments que l'augmentation du bétail chez l'homme des champs. Non pas que l'amour maternel fasse défaut : les Dénés aiment tous leurs enfants d'un amour intense, et même aveugle, qui ne leur permet pas de les corriger quand ils devraient l'être ; mais cette affection n'interdit pas à leurs yeux des considérations d'un ordre tout-à-fait naturel, sinon mercenaire.

Certaines tribus du Mackenzie pratiquaient assez fréquemment l'infanticide en pareil cas, et l'explorateur Thomas Simpson rapporte avoir trouvé sur les bords du fleuve de ce nom le corps d'une petite fille qui avait été abandonnée par les sauvages Peaux-de-Lièvre (1). Le même voyageur ajoute : " La coutume pour les mères d'abandonner leurs enfants du sexe féminin qui est aujourd'hui commune en Chine, à Madagascar, en Hindoustan et dans d'autres contrées plus fortunées que celle du Mackenzie était fréquente ici, comme elle l'était dans toutes les parties de l'Amérique avant sa colonisation par les blancs (2). "

Il ne nous siérait guère de jeter la pierre à ces peuples barbares, lorsque nous voyons Gibbon lui-même nous dire de l'antiquité païenne, où régnait une civilisation des plus raffinées ; " L'exposition des enfants était le vice général et profondément enraciné (stubborn) de l'antiquité... et les poètes dramatiques qui en appellent au cœur de l'homme représentent avec indifférence une coutume populaire que palliaient des motifs d'économie et de compassion (3). "

(1) *Narrative of the Discoveries on the North Coast of America*, p. 187.
(2) *Ibid.*, pp. 187-88.
(3) *Decline and Fall of the Roman Empire*, vol. III, p. 56.

Pour en revenir à nos Dénés, la petite fille n'a pas plutôt atteint l'âge de quatre à cinq ans que ses parents commencent à l'exercer au pénible labeur qui doit plus tard être son partage jusqu'à la mort. Des raquettes proportionnées à sa taille lui sont faites, dont elle se sert pour aller chercher et porter à dos des fardeaux de bois de chauffage, des effets ou ustensiles de la loge maternelle dont le poids est loin d'être en rapport avec son âge. Même de nos jours, j'en ai vu qui étaient chargées au point d'exciter la pitié du cœur le plus dur. Il faut dire aussi que généralement elle ne s'en plaint point. Elle éprouve plutôt une espèce de fierté enfantine de pouvoir déjà remplir le rôle de bête de somme qu'elle sait être réservé à son sexe.

Par ailleurs, aucune considération pour ses tendres années. Au contraire, comme le dit fort bien Sir John Richardson, " le garçon s'aperçoit de très bonne heure qu'il peut se permettre toute l'arrogance qu'il veut vis-à-vis de ses sœurs qui, dès qu'elles peuvent marcher, sont attelées à un traîneau, et endurcies graduellement aux labeurs qui seront leur lot inévitable pendant la vie. Entre temps, le chasseur en herbe se pavane sur ses petites raquettes à la suite des hommes, dont il s'applique à imiter le mépris pour les femmes (1). "

Parmi les Dénés du nord-est, c'était aussi à cet âge que la fillette était promise en mariage par ses parents. Mais, comme l'observe Hearne — le premier auteur qui nous ait donné de ces Indiens une idée adéquate — ces fiançailles n'avaient jamais pour correspondant un enfant de l'âge de la petite. Dans ce cas, une similarité d'âge et d'inclinations aurait pu avec le temps créer une attraction de nature à rendre le mariage heureux. C'était plutôt un homme quatre ou cinq fois plus âgé, dans lequel les parents de la fiancée — ou bien faut-il dire de la victime ? — espéraient avoir un soutien pour leurs vieux jours. De fait, comme le dit le même auteur, " les filles sont souvent mariées à des partis d'âge si disproportionné qu'il est très commun de voir des hommes de 35 ou 40 ans, cohabiter avec des filles de 10 ou 12 ans, et quelquefois beaucoup plus jeunes (2). "

(1) *Arctic Searching Exploration*, vol. II, p. 12.

(2) *Voyage from Prince of Wales' Fort*, p. 311.

Hearne ajoute que, "à partir de huit ou neuf ans, ces dernières ne peuvent, de par la coutume, prendre part aux amusements les plus innocents avec des enfants de sexe opposé, en sorte que, sous la tente ou en voyage, elles sont surveillées avec une attention que ne peut surpasser la discipline la plus rigide d'un pensionnat anglais (1)."

III

D'après le Prof. W. H. Dall, l'âge de puberté chez les Dénés de l'Alaska serait de douze à quatorze ans pour les filles. Je serais tenté de le croire un peu moins précoce chez ceux du nord de la Colombie Britannique. Mais il n'y a aucun doute que, en raison du peu de retenue de leurs parents, de leurs propos inconsidérés devant leurs enfants et de l'espèce de promiscuité qui règne dans le ménage indien, une enfant de dix ans est chez nos Dénés au moins aussi avancée sur les questions sexuelles qu'une jeune fille de vingt ans parmi les blancs.

L'apparition de la puberté est pour la jeune Dénée comme une seconde naissance, et ses premiers symptômes occasionnent dans la famille, quelquefois même dans le village entier, des cérémonies et des mesures de précaution qui n'ont point d'équivalents dans celles qui ont accompagné son entrée dans la vie, lesquelles concernent plutôt la mère que l'enfant. Que le lecteur veuille bien se pénétrer de ce fait incontestable qu'il n'y a pas, chez les peuplades hyperboréennes de l'Amérique, d'être si universellement redouté que la femme menstruée, et l'horreur qu'elle inspire n'est pas la moindre source de ses misères. Je n'ignore pas les prescriptions de la loi mosaïque à son égard ; mais ces prescriptions étaient dictées par des considérations d'ordre hygiénique, au lieu d'être pour la plupart l'effet de craintes superstitieuses, comme chez nos sauvages.

Tout d'abord, la femme qui subit ses périodes cataméniales est aux yeux de l'indigène comme l'incarnation du mal : un être avec lequel tout contact, fût-il aussi innocent que possible, entraîne nécessairement des conséquences excessivement

(1) *Ubi suprà*

fâcheuses, sinon fatales. Dans l'extrême ouest, il n'y a pas jusqu'au nom du fluide menstruel qui ne dénote l'horreur dont est l'objet l'état auquel il est propre. La tribu des Porteurs appelle le mal *hwotsi* (avec un hiatus final) ; ce fluide se dit chez eux *hwotsi* (sans hiatus).

Dès que les symptômes de cet important changement physiologique dans la vie féminine apparaissent, la jeune fille est impitoyablement séquestrée de toute compagnie, même de celle de ses parents. On lui fait, à une distance respectable de toute habitation, une cahute de branchages ou d'écorce de sapin, où elle doit désormais vivre solitaire, n'étant visitée que par une de ses parentes, généralement sa grand'mère maternelle, qui lui apporte les quelques bribes de nourriture qu'il lui est permis de prendre. Tant que dure son état critique, elle doit s'abstenir de tout aliment fortifiant. Pas de viande fraîche pour elle, surtout pas de celle de la tête de n'importe lequel animal. La manducation de cette importante partie d'un gibier qui naguère encore jouissait de la vie serait une sanglante injure pour tous ses congénères, qui ne manqueraient pas de manifester leur ressentiment de l'affront qui leur est fait en se dérobant aux poursuites des proches de la délinquante, et en évitant avec soin leurs pièges et leurs collets. Du poisson sec, quelques graines ou baies sauvages doivent lui suffire, et autant par esprit de pénitence, afin de mériter une vie longue et exempte de maladies, que par mesure de prudence, la quantité de nourriture absorbée doit être aussi minime que possible.

Mais ce n'est pas tout. En raison des émanations absolument délétères dont elle est supposée le centre, il lui est strictement défendu de se baigner ou même de se laver dans un lac ou une rivière, de peur de faire mourir le poisson qu'ils contiennent, ou même de passer sur la piste du gibier qui ne manquerait pas de s'en venger en ne se laissant jamais prendre, pas plus que de fréquenter les endroits où les filets sont tendus, ou bien où les hommes sont à chasser le castor. Hearne va même jusqu'à dire que de son temps (1771) il leur était interdit de marcher simplement sur la glace des lacs et des rivières.

La même espèce de tabou s'étendait à tout ce qui sert à capturer le gibier ou le poisson. Le capitaine Georges Back, auquel on doit le tracé du fleuve arctique qui porte son nom,

rapporte avoir été un jour accosté par une femme qui, pour me servir de ses propres paroles, l'approcha "en grande consternation, cherchant protection contre un chasseur sur le fusil duquel elle avait eu le malheur de monter pendant les ténèbres de la nuit. Lorsqu'elle s'aperçut de ce qu'elle avait fait — un acte qui dans l'opinion de l'Indien détruit les qualités de l'arme et l'empêche de rien tuer — elle s'était tellement alarmée sur les conséquences de son crime que, bien qu'attachée à l'homme, elle avait préféré la fuite au danger de ce que sa fureur pourrait lui suggérer. Pourtant, après avoir laissé s'écouler un temps raisonnable pour permettre à sa colère de s'apaiser, elle se décida à retourner vers lui et comme par bonheur pour elle il lui était arrivé de tuer un animal avec ce même fusil, elle en fut quitte pour une bonne râclée doublée d'une recommandation d'être plus cautieuse à l'avenir. Aux yeux de la loi indienne", ajoute l'explorateur, "ce traitement était des plus doux, vu que la femme coupable d'une telle transgression n'en échappe guère ou jamais sans un nez fendu ou le bout d'une oreille coupé (1)."

De plus, comme même son regard ou l'aspect de sa figure était supposé avoir des effets aussi funestes sur tout homme qu'elle aurait pu rencontrer, elle avait autrefois à porter une espèce de coiffure, qui, chez les Porteurs de l'ouest, combinait en elle-même les avantages d'un bonnet, d'un voile et d'un mantelet. Elle était de peau tannée, tailladée par devant en une longue frange qui passait par-dessus la figure et cachait la poitrine. Sur la tête elle formait une calotte étroite et retombait par derrière en une longue bande qui atteignait presque les talons. Cette coiffure était imposée en public par une tante maternelle et se portait pendant trois ou quatre ans, durant lesquels, outre son but cérémonial et préventif de toute influence funeste, elle avait pour le public en général à peu près la même signification que l'*olag*, ou maison commune des filles nubiles parmi les Igorrots des Iles Philippines, c'est-à-dire qu'elle annonçait à tout venant que celle qui en était revêtue pouvait désormais devenir l'objet des convoitises du sexe opposé. En

(1) *Narative of the Arctic Land Expedition to the Mouth of the Great Fish River*, pp. 213-14.

d'autres termes, c'était sous ce rapport l'équivalent de la robe prétexte des Romains. Cette partie du costume dené pouvait rappeler aussi l'ample tunique tombant jusqu'à la cheville des pieds, dont le but était de cacher l'habit de dessous que portaient, d'après Josèphe, les filles juives du temps de David (1).

Dans l'est, cette espèce de voile consistait en de nombreux cordons ornés de perles ou rassade, et, s'il en faut croire Harmon, il était en usage dans l'ouest entre huit et onze ans. Cet auteur se trompe évidemment sur ce dernier point, puisque cette partie du costume était propre à l'âge de puberté.

En outre, tel était l'effroi qu'inspirait l'état de la femme subissant ses périodes cataméniales qu'elle ne pouvait même pas boire à même le vase d'écorces dont se servait sa famille, ou bien toucher à n'importe quel ustensile de cuisine. Pour éviter le contact immédiat de ses lèvres impures avec le liquide et son réceptacle, elle buvait par l'intermédiaire d'un chalumeau d'os de cygne qu'elle portait ordinairement à la ceinture, en même temps qu'un autre instrument que j'appellerai grattoir (*tsi-lt'sæt* en Porteur), avec lequel elle se grattait la tête, évitant par là de toucher le siège de ses pensées tant qu'elle restait dans son état d'impureté légale.

Toutes ces précautions se renouvelaient à chaque menstruation, que la femme fût mariée ou non ; mais le bonnet cérémonial était l'apanage exclusif des filles nubiles. Dans cet état critique la femme est appelée *a-sta*, ou " assise dans la cave." En dehors de ces périodes de séquestration rituelle la jeune fille était soigneusement gardée par ses parents, tout comme la Chinoise de douze ans qui, privée de toute compagnie, est désignée par une expression signifiant "la fille assise dans la maison." A ce titre, et en tant qu'elle avait atteint l'âge de réclusion légale, la jeune Dénée était appelée dans l'occident *sak-æsta*, ou " assise à part ", et cette épithète, tout imparfaite qu'elle soit pour un pareil objet, est aujourd'hui celle qui a le

(1) Cf. *Antiquités des Juifs*, livre VII, ch. VIII. C'est sans doute de ce même manteau que Rebecca se couvrit quand elle aperçut de loin son futur beau-père (Gen. XXIV, 65). Selon S. Jérôme (Hier. in Is. III), cette partie du costume féminin était alors un voile d'été couvrant tout le corps, y compris la tête, avec deux ouvertures pour les yeux, tout comme chez les Orientales d'aujourd'hui.

plus d'affinité avec notre mot vierge. La virginité était, hélas ! chose si peu connue de nos sauvages que leurs dialectes, pourtant si riches et si expressifs sous d'autres rapports, ne possèdent pas d'autre terme pour l'exprimer.

Cependant, surtout dans les familles les plus en vue, ces *sak-aesta* étaient, comme je l'ai dit, bien gardées par leurs parents, et dans ce sens l'institution des filles séquestrées n'avait pas peu de similarité avec celle des vierges juives. Plusieurs passages de Flavien Josèphe en font foi. Par exemple, après avoir mentionné le massacre de guerriers israélites avec leurs enfants et leurs femmes à l'exception de quatre cents vierges, cet auteur remarque que, pour repeupler leur tribu menacée d'extinction, les fauteurs du massacre permirent aux Benjamites de s'emparer de leurs filles, donnant comme excuse que si leurs parents s'en formalisaient "on leur dirait qu'ils étaient eux-mêmes à blâmer, puisqu'ils avaient négligé de *garder* leurs filles (1)." Ailleurs Rébecca dit, d'après Josèphe, au serviteur d'Abraham : "Laban est mon frère qui, de concert avec ma mère, prend soin de nos affaires de famille, en même temps qu'il est le *gardien* de ma virginité (2)." Plus loin, le même historien rapporte le fait qu'Ammon ne pouvait satisfaire ses désirs incestueux sur Thamar "à cause de sa virginité et de la *garde* sous laquelle elle vivait (3)."

IV

Il n'y a probablement pas de tribu américaine qui n'ait, sous une forme ou sous une autre, un équivalent de ces pratiques propres aux jeunes filles pubères et aux femmes sous les influences de la cataménie. La réclusion forcée et l'abstinence de certains aliments semblent se retrouver en pareil cas sous tous les climats. De fait, on pourrait presque les dire communes à tous les peuples primitifs.

Mais si la jeune fille affectée par ces dérangements physio-

(1) *Op. cit.*, livre V, ch. II.
(2) *Ibid.*, liv. I, ch. XVI.
(3) *Ibid.*, liv. VII, ch. VIII.

logiques est redoutée, est-ce à dire qu'elle soit respectée en-dehors de leurs apparitions périodiques? Respectée? Que ne posez-vous la question à n'importe lequel Dené? On respecte un chef qui vous honore dans les grandes distributions de couvertures et vous repait dans les festins publics qu'il donne. On respecte un guerrier qui peut se vanter d'avoir fait mordre la poussière à son ennemi, le chasseur dont les tournées à travers bois ou le long de la grande prairie sont habituellement couronnées de succès, ou bien encore l'homme à l'humeur martiale qui court à son fusil ou fait manœuvrer le poing à la moindre provocation. Mais une femme qui ne peut que recevoir des coups de bâton, un être qui est tout au plus bon à tendre des lacets aux lièvres et ne peut même pas poursuivre le cerf? En vérité, pour qui nous prend-on, s'écriera indubitablement le Dené que vous aurez interrogé sur ce point.

Oyez plutôt. Hearne, qui voyageait avec une nombreuse escorte de Dénés, rencontra, le 14 avril 1772, un parti d'Indiens de même race, mais étrangers aux gens de sa suite. Ces Dénés septentrionaux étaient si pauvres qu'entre tous ils n'avaient qu'un seul fusil, et devaient avoir recours aux collets pour capturer le caribou. Je cite maintenant ses propres paroles: "Les mécréants de mon équipage furent si loin de leur venir en aide qu'ils leur volèrent tout objet utile en leur possession, et comme complément de leur cruauté les hommes se joignirent en bandes de six, huit ou dix et traînèrent plusieurs de leurs jeunes femmes à une faible distance de leurs tentes, où non seulement ils les violèrent, mais les maltraitèrent d'une manière si barbare qu'ils mirent en danger la vie d'une ou deux d'entre elles. Des sentiments d'humanité me portèrent, dans cette circonstance comme en plusieurs autres semblables pendant mon séjour au milieu de ces malheureux, à leur reprocher leur cruauté. Mais loin que mes remontrances eussent l'effet désiré, ils ne se firent pas faute de me dire ensuite dans les termes les plus clairs que si aucune de mes parentes avait été là, elle aurait été traitée de la même manière (1)."

Voilà comment la société primitive respecte la femme! Qu'on admire ici l'innocence arcadienne de ces peuples à l'état

(1) *Op. cit.*, p. 286.

de nature qu'ont prônée certains romanciers! En veut-on un autre exemple? En voici un qui a encore trait à la jeune fille, et je l'emprunte toujours au journal de Hearne, parce que cet explorateur étant le premier auteur qui ait présenté cette race au grand monde des lecteurs, ses récits n'en ont que plus de valeur, puisqu'ils nous la représentent telle qu'elle était originairement. De plus, en raison même de son peu d'influence sur les indigènes, il lui fut donné d'être témoin de scènes qui n'auraient probablement pu se produire en présence d'un blanc qui eût fait preuve d'un tant soit peu d'énergie vis-à-vis de ses compagnons.

Ayant surpris au beau milieu de leur sommeil un campement d'une vingtaine d'Esquimaux qui ne leur avaient jamais rien fait, les Dénés de son escorte se mirent en devoir de les massacrer jusqu'au dernier. "Les cris et les plaintes des pauvres malheureux qui expiraient étaient vraiment terribles", écrit l'explorateur, "et mon horreur ne fut pas peu augmentée à la vue d'une jeune fille d'environ dix-huit ans qui fut tuée si près de moi que, lorsqu'elle reçut le premier coup de lance, elle tomba à mes pieds et se tordit autour de mes jambes de telle manière que je ne pus me débarrasser de ses étreintes agonisantes. Comme deux hommes poursuivaient cette infortunée victime, je leur demandai instamment de lui laisser la vie; mais les meurtriers ne répondirent rien avant d'avoir passé chacun leur lance au travers de son corps et l'avoir retenu transpercé contre le sol. Ils me regardèrent alors en face d'un air sévère et se mirent à me tourner en ridicule, me demandant si je voulais une Esquimaude pour femme, et ils ne firent pas la moindre attention aux cris et aux tortures de la malheureuse qui tournait convulsivement comme une anguille autour de leur lance. De fait, après bien des propos insultants à mon endroit, j'en fus réduit à désirer qu'ils fussent plus prompts à expédier leur victime, autrement je serais obligé par pitié pour elle de les aider à tirer de sa misère, en mettant fin à sa vie, une créature si cruellement blessée. A cette requête, un des Indiens retira précipitamment sa lance de là où elle se trouvait enfoncée, et en transfixa la poitrine de la jeune fille dans le voisinage du cœur. Et pourtant l'amour de la vie était si fort chez elle, malgré son état pitoyable que, bien qu'elle fût très épuisée par la souffrance

et la perte de son sang, elle fit plusieurs efforts pour détourner le coup ami (1). "

Hearne dit encore que la manière brutale dont ces sauvages traitèrent les corps de leurs victimes est trop indécente pour être rapportée, "particularly their curiosity in examining and the remarks they made on the formation of the women, which they pretended to say differed materially from that of their own."

Voilà, encore une fois, comment les Dénés respectaient la femme avant d'avoir été éclairés de la lumière évangélique !

Et pourtant on peut dire que la pubescence était l'âge d'or dans l'existence féminine chez nos Dénés. La jeune fille avait sans doute à prendre part à tous les travaux propres à son sexe, mais elle était bien vêtue, avait la figure copieusement fardée, et elle était aussi bien nourrie qu'une femme pouvait l'être chez des peuplades plus familières avec la famine qu'avec l'abondance. Quelle différence, en général, une fois que son sort était plus ou moins irrévocablement uni à celui d'un seigneur et maître, c'est-à-dire d'un mari !

V

Le mariage par consentement mutuel de l'homme et de la femme était l'exception. De fait, de tous les auteurs, explorateurs ou missionnaires qui aient plus ou moins décrit la sociologie de cette nation, je suis le seul qui l'ait jamais mentionné. Et encore mes remarques ne s'appliquaient-elles qu'à une tribu, et je n'ai jamais eu l'intention de les donner comme une règle strictement uniforme dans tous les cas d'union matrimoniale chez cette peuplade. Parmi les Sékanais des Montagnes Rocheuses, le jeune chasseur n'avait souvent qu'à dire à l'objet de son choix : "Veux-tu porter mes collets à castor ?" Ce à quoi la jeune fille était libre de répondre : "Non, les femmes ne manquent pas ; demande à une autre." En cas d'acceptation, la fille répondait : "Peut-être ; demande à ma mère."

Celle-ci était vite informée de la proposition ; mais généralement sa fille était plus pressée d'en parler que son futur beau-

(1) *Ibid.*, pp. 153-54.

fils. Sur l'avis de sa mère, la fiancée — on peut la regarder comme telle après la réponse qu'elle avait faite — la fiancée érigeait de suite une loge en branchages non loin du toit paternel, et vers le soir le jeune homme y entrait, lui passait ses collets à castor, et par le fait même devenait son mari.

En acceptant de porter cet accessoire important du métier de chasseur, elle consacrait elle-même son propre assujettissement et scellait son état de servitude. Mais au cas où elle eût été la sœur de la défunte femme du Sékanais qui lui demandait sa main, tout refus était impossible. Les prescriptions du lévirat étaient suivies non seulement par les Sékanais, mais encore par toutes les autres tribus dénées.

Chez leurs voisins de l'ouest, les Porteurs et les Babines, le procédé était moins expéditif, et les préliminaires ne manquaient pas d'une sage lenteur. Pas plus que dans toutes les tribus autres que celle des Sékanais, et quelques bandes des Montagnes Rocheuses, la jeune fille n'avait absolument rien à dire pour ou contre l'union projetée, et personne ne se serait avisé de demander son avis là-dessus. Quand un jeune homme avait choisi une fille de clan différent du sien, il ne lui soufflait mot de ses intentions, mais s'installait sans façon au foyer de son père dont il se constituait dès lors comme l'esclave, travaillant et chassant pour lui avec toute l'ardeur que l'amour ou l'intérêt pouvaient lui inspirer. Entre temps, tout ce qu'il pouvait gagner allait aux parents de sa prétendue, et il se dépouillait en leur faveur de tout ce qu'il possédait déjà.

Au cas que ceux-ci ne voulussent point l'admettre dans leur famille, ses avances étaient refusées et on lui donnait à entendre qu'il perdait son temps. Si on le laissait dans cet état de dépendance, il augurait bien de leur silence et, après un an ou deux de ce manège, il se hasardait à demander la main de leur fille par l'intermédiaire d'une tierce personne. Une réponse favorable tenait lieu de toute cérémonie. Ses parents disaient à leur enfant d'étendre la couverture de son " mari " dans un coin de la loge, et cette simple mention de mari consacrait une union contractée sans qu'on se fût jamais occupé des inclinations de la jeune fille.

Mais il était de mode — et les circonstances n'ont pas changé — il est donc de mode que cette dernière ne dise pas un

mot, ne fasse pas un signe qui puisse trahir le dégoût que peuvent lui inspirer certains partis. Grâce à la piètre idée que les femmes dénées ont d'elles-mêmes et de leur position dans la famille, il arrive parfois que le mariage d'un couple mal assorti ne soit pas trop malheureux. La pauvre femme est généralement si humble et forcément si obligeante vis-à-vis de son époux, qu'elle finit souvent par s'habituer à lui et à oublier les partis dont elle aurait pu secrètement convoiter les avances. Que si l'union tourne mal et que la cohabitation devienne impossible, à vos reproches de n'avoir pas manifesté à temps ses répugnances, elle vous répondra, comme plusieurs l'ont fait à moi-même : " Que pouvais-je faire ? Je ne suis qu'une femme, et mon devoir était d'obéir à mes parents. "

Une autre manière de contracter mariage, qui était commune parmi l'immense majorité des tribus de l'est et même chez les Loucheux du Youkon, est tout-à-fait typique et dénote à merveille l'état de dégradation où étaient réduites ces peuplades avant l'arrivée des missionnaires. Je ne puis dire simplement l'arrivée des blancs, puisque presque tous les explorateurs subarctiques qui décrivent cette coutume l'ont eux-mêmes vue en pratique. Comme nous l'avons dit plus haut, les filles étaient, chez ces tribus, promises en mariage dès la plus tendre enfance. Hearne nous dit que " toutes ces unions sont arrangées par les parents de ligne ascendante et collatérale. Dans ces circonstances, les femmes ne paraissent avoir aucun choix, mais elles suivent implicitement la volonté de leurs parents, qui s'efforcent toujours de marier leurs filles à ceux qui semblent les plus capables de les soutenir eux-mêmes, que leur âge, personne ou dispositions soient aussi méprisables qu'ils puissent être (1). "

Mais il arrivait souvent qu'un parti différent de celui qu'avait agréé l'égoïsme paternel avait des vues sur la jeune fille. Comme ce prétendant était généralement plus jeune, et partant plus fort ou plus habile que celui qui avait déjà virtuellement acheté la petite par ses largesses à ses parents, tout ce qu'il avait à faire était de le provoquer en duel. Cette rencontre n'avait rien de sanglant, ni même de dangereux. C'était simplement une lutte corps à corps, et, de par l'usage universellement reçu,

(1) *Op. cit.*, p. 311.

le trophée, c'est-à-dire la jeune fille, passait au vainqueur. Si un rival ne se présentait que plus tard, il arrivait aussi que la pauvrette, ayant commencé à cohabiter dès son enfance—dix ou douze ans—avec un homme qui aurait pu facilement être son père, lorsque, peut-être cinq ou six ans plus tard, un nouvel aspirant s'avisait de briguer sa compagnie ou de réclamer ses services, il l'emportait assez facilement sur un homme déjà sur son déclin. En sorte que dans la majorité des tribus dénées, le mariage n'était guère autre chose qu'une farce, et personne n'était jamais sûr de vivre le lendemain avec sa femme, surtout si elle ne lui avait pas encore donné d'enfants. Comme ceux-ci suivaient d'habitude le sort de leur mère, on comprend qu'un chasseur qui avait déjà de la peine à nourrir sa propre famille y regardait à deux fois avant de s'embarrasser de celle des autres.

Je pourrais m'étendre sur cette singulière façon de contracter mariage, ou plutôt de se procurer une femme. Pour ne pas même encourir le risque d'être soupçonné d'exagération, je traduis ici aussi littéralement que possible quelques passages de Hearne qui y ont trait. Il écrit à ce propos : " Il a toujours été de coutume parmi ces gens qu'un homme lutte pour la femme à laquelle il est attaché, et il va sans dire que c'est le plus fort qui s'en va avec le prix du combat. On permet rarement à un homme faible, à moins qu'il ne soit un bon chasseur universellement aimé, de garder une femme qu'un homme plus fort juge digne de ses convoitises. Quand les femmes de ces vigoureux lutteurs sont péniblement chargées de fourrures ou de provisions, ceux-ci ne se font aucun scrupule d'arracher la femme d'un autre à ses bras pour lui faire porter une partie de leur bagage. Cette coutume est en honneur chez toutes leurs tribus. . . Quelques-uns de ces puissants ravisseurs gagnent presque leur vie à prendre ce qui leur plaît aux partis plus faibles sans les en compenser aucunement (1). "

Connaît-on une application plus littérale du proverbe : la force prime le droit ? En pareilles rencontres, l'étiquette interdisait aux spectateurs d'intervenir le moins du monde entre les deux combattants, et, comme preuve que ces joûtes étaient très fréquentes, l'auteur déjà cité ajoute que " chaque fois qu'un

(1) *Ibid.*, pp. 104-05.

nombre considérable d'Indiens se trouvaient réunis, c'était à peine si un seul jour se passait sans que des provocations à des luttes de ce genre ne se produisissent." Et encore : "Il m'était souvent très pénible de voir l'objet du combat assis, silencieux et pensif, pendant qu'il surveillait les péripéties de l'acte qui devait décider de son sort... Que dis-je ? j'ai non seulement été ému de pitié pour ces malheureuses victimes, mais j'ai ressenti la plus grande indignation quand je les ai vues gagnées par des hommes qu'elles haïssaient mortellement. Dans ces occasions, leur chagrin et leur répugnance à suivre leur nouveau maître ont été si grands que la transaction a souvent dégénéré en une excessive brutalité ; car, dans la lutte qui s'ensuivait, j'ai vu de pauvres filles dépouillées de tous leurs habits et emportées absolument par force à leur nouveau logis (1)."

Une quatrième manière de contracter mariage était encore plus expéditive. L'homme se précipitait simplement sur l'objet de ses convoitises, le saisissait par les cheveux et l'emmenait à sa tente. Cette méthode était surtout suivie à l'égard de personnes étrangères à son camp ou à sa tribu.

Une cinquième était moins violente et apparemment plus honnête, sinon plus honorable pour la dignité de la femme. Elle consistait à l'acheter au prix de deux ou trois chiens, ou bien d'une quantité quelconque de fourrures ou de peaux tannées. Cependant, même à l'occasion de ces marchés honteux, l'acquéreur de l'être convoité avait quelquefois à se rappeler que la force prime le droit, et qu'elle est même supérieure à une transaction mercantile. Ainsi Hearne rapporte que le grand chef de son escorte, le fameux "capitaine" Matonabbee, eut un jour à gratifier un Indien d'une certaine quantité de munition, de pièces de fer, d'une chaudière et de plusieurs autres articles sous peine de perdre une de ses femmes, "car cet homme le surpassait en force musculaire. Matonabbee fut d'autant plus exaspéré que le même individu lui avait vendu cette femme pas plus tard que le 19 du précédent mois d'avril", ajoute l'explorateur (2).

(1) *Ibid.*, pp. 106-07.
(2) *Op. cit.*, p. 110.

VI

Cette dernière circonstance nous rappelle une des coutumes communes à toutes les sociétés non chrétiennes. Bien que nombre de Dénés fussent par nécessité monogames, tout homme qui se respectait avait généralement deux femmes, et la loge des chefs ou autres personnes influentes pouvait en contenir de deux à huit. Harmon cite (1) un chef de la tribu des Castors qui en avait onze, avec plus de quarante enfants, et Dall parle même d'un Loucheux qui vivait avec " au moins dix-huit (2). " Il va sans dire que la condition de l'individu se mesurait d'habitude au nombre de ses femmes, puisqu'un chasseur ordinaire n'était jamais supposé pouvoir en maintenir plus de deux.

On m'a cité quelques cas de polyandrie chez les Sékanais ; mais ce n'étaient que de rares exceptions dans la société dénée.

Quel était maintenant le sort de la femme adulte dans cette même société? Comme épouse sa position était rarement enviable. Elle était plutôt des plus pénibles, à moins qu'une affection sincère de la part de son mari ne tempérât les rigueurs de l'espèce d'esclavage auquel elle était condamnée par le fait même de son mariage. Même en pareil cas, l'homme était très sujet à des spasmes de jalousie, et alors la pauvre femme pouvait s'estimer heureuse si elle s'en tirait avec des coups qui, reçus à certaines époques de son existence, pouvaient l'estropier pour la vie. Un nez arraché ou une oreille coupée perpétuaient le plus souvent la mémoire de ces accès de rage.

Et puis elle devait soigneusement se tenir à sa place. Comme le dit encore Hearne, les femmes dénées " sont retenues dans une telle crainte révérencieuse (awe) de leurs maris, que le plus grand privilège qui leur reste est celui de penser (3)." Dans

(1) *A General Account of the Indians on the E. Side of the Rocky Mountains*, p. 294.

(2) *Travels on the Yukon and in the Yukon Territory*, p. 111, (London, reprint of 1898).

(3) *Op. cit.*, p. 310.

l'ouest, Harmon nous apprend que " les hommes châtient souvent leurs femmes à coups de hache ou de gourdin (1)."

Un autre genre d'épreuve auquel un cœur modeste et chaste aurait pu être sensible, si la chasteté comme telle avait été appréciée dans la société pré-chrétienne de nos sauvages, était l'usage éhonté auquel son seigneur et maître pouvait la condamner. Rien de plus commun, en effet, que de voir des Dénés orientaux échanger momentanément leurs femmes, ou bien les prêter pour la nuit à leurs hôtes. Cette dernière pratique était sensée le *nec plus ultrà* de l'hospitalité. On la retrouve du reste chez un grand nombre de tribus américaines exogènes aux Dénés.

Par ailleurs, en raison même de l'état de dépendance extrême où se trouvait la femme chez nos Indiens, la prostitution comme telle et pour l'amour du lucre était inconnue. Il faut dire aussi que, surtout dans l'est, la moralité des femmes était bien supérieure à celle des nations hétérogènes circonvoisines.

Considérées comme mères, leur sort était moins triste, n'eût-ce été qu'en considération des joies naturelles de la maternité, auxquelles le mari n'était pas étranger ; mais c'est à peine si l'état délicat d'une nouvelle accouchée lui valait le moindre soin. Elle était plutôt un objet de crainte que de compassion. Tout d'abord, une petite loge, tente ou cahute, lui était faite à distance du campement, comme pour les femmes qui avaient leur cours mensuel. Là naissait l'enfant, généralement sans beaucoup de difficulté et sans le secours de personnes étrangères, bien que, dans ces derniers temps, la mère ou la grand'mère de l'accouchée lui servent assez souvent de sage-femme.

Quelquefois pourtant, Dame Nature était moins clémente, et Hearne mentionne le cas d'une personne de sa suite qui, au cours du voyage, souffrit des douleurs atroces pendant pas moins de cinquante deux heures consécutives avant de pouvoir accoucher, après quoi, dit-il, " le signal fut immédiatement donné de lever le camp, et la pauvre créature mit son enfant sur son dos et partit avec le reste de la compagnie. Bien qu'une autre personne eût assez d'humanité pour tirer son traineau

(1) *Ubi supra*, p. 298.

(pendant un jour seulement), elle eut à porter à dos un pesant fardeau en outre de son nouveau-né, et fut souvent obligée de patauger dans l'eau et la neige fondante jusqu'aux genoux. Sa physionomie, sans parler de ses plaintes, indiquait assez la grandeur de ses souffrances (1)."

A ceux qui connaissent par expérience l'immense difficulté qui accompagne dans le grand nord tout voyage sur la neige épaisse et non battue, il suffit de remarquer, pour donner de son sort une idée adéquate, que, en raison de son état d'impureté légale qui durait de quatre à cinq semaines, il n'était pas permis à la jeune mère de suivre la trace des hommes. Se frayer un chemin sur la neige épaisse est une tâche devant laquelle beaucoup d'hommes reculent. J'en ai connu qui ont préféré rester un jour presque sans manger afin de profiter du sentier battu par d'autres plus courageux, et ceux qui le tracent les premiers cèdent vite leur place à d'autres avec lesquels ils alternent. Et dire que la jeune mère à peine accouchée avait autrefois à s'en frayer un pour elle seule, non pas allège comme la plupart des hommes qui remplissent cet office, mais en s'y traînant péniblement avec tout l'attirail du ménage sur le dos ou sur son toboggan ! Pendant ce temps, la troupe joyeuse des hommes et des enfants gambadait sur la voie durcie à quelques pas d'elle, sans que personne ne fît attention à son état critique !

Comme on le sait, l'enfant est alors porté à dos, non pas horizontalement comme chez les Séliches du sud (excepté chez les Chilcotins, leurs voisins immédiats), mais perpendiculairement, au moyen d'une courroie passant sur le front et la poitrine. Le bébé est enveloppé d'un maillot en peau tannée qui se lace par devant et contient une provision de mousse qu'on renouvelle tous les jours en guise de langes.

Comme l'amour maternel est développé chez ces peuplades au point d'oblitérer les suggestions de la prudence et même généralement tout acte raisonné de l'intelligence, les mères ne peuvent résister aux importunités de l'enfant, et ne réussissent presque jamais à le sevrer avant la naissance du suivant. Aussi n'est-il pas rare de voir des mères avec deux nourrissons dont l'un est porté sur le dos, et l'autre qui peut déjà marcher, se

(1) *Op. cit.*, p. 92.

trouve entre leurs bras, et dispute au nouveau-né ses droits au sein maternel.

Ce système inconsidéré, en même temps qu'il épuise les forces de la mère, la rend naturellement moins prolifique. C'est peut-être pour cette raison que les premiers explorateurs nous représentaient les femmes dénées comme ayant généralement peu d'enfants. J'en connais pourtant quelques-unes qui en ont huit ou neuf de vivants, sans compter ceux qui ne parviennent pas à maturité. Une femme Porteur en avait même dix, après en avoir perdu un à la suite d'un accident. La moralité parmi les enfants est grande, sans toutefois atteindre les proportions que je lui connais chez d'autres stocks américains.

VII

Considérée simplement comme être féminin, le rôle de la Dénée est des plus effacés, et diffère certainement peu de celui de l'esclave. Elle est la première à s'en rendre compte, et tous les voyageurs sont unanimes à remarquer l'air mélancolique abjection qui lui est habituel. Combien de fois, au cours de mes études philologiques, ne m'est-il pas arrivé, en l'absence de tout homme, de demander quelque renseignement à l'une d'elles ! La réponse ne tardait pas à venir, et elle était presque constamment uniforme : " Que veux-tu que je sache ? Je ne suis qu'une femme !"

Que l'on se persuade donc bien de ceci : à partir du jour de son mariage, la femme dénée, et, je ne puis m'empêcher de croire de presque toutes les tribus américaines, où l'esclavage n'avait pas la force d'une institution sociale, était originairement le factotum du ménage, à qui incombait tout le travail qui n'avait pas une connexité évidente avec le rôle de chasseur. Le Dr Brinton a écrit que sa vie, toute laborieuse qu'elle fut, " n'était pas plus pénible que celle des paysannes de l'Europe contemporaine (1)." Il suffit d'avoir vu les énormes fardeaux qu'on lui fait porter, les charges d'effets, d'ustensiles et de provisions dont le volume excède de beaucoup celui de sa propre personne, les

(1) *The American Race*, p. 49.

deux, quelquefois trois troncs d'arbres plus ou moins secs sous le poids desquels elle est courbée, pour se rendre compte du peu de justesse de cette remarque en ce qui regarde la Dénée.

Et ne pas oublier que ce travail accablant est une tâche à peu près journalière, surtout pendant les mois de notre long hiver pendant lesquels la plupart des tribus vivent dans des huttes qui ne sont guère plus chaudes que l'air extérieur, et où toute la chaleur provient du bois de chauffage apporté par la femme, puisqu'il est de règle que personne n'ait plus d'une couverture. Quoi d'étonnant après cela que chez beaucoup d'Indiens la valeur d'une épouse soit appréciée en proportion de sa capacité comme portefaix? Le grand chef Matonabbee, dont nous avons déjà parlé, était, nous apprend Hearne, "tout particulièrement fier de la taille et de la force de ses femmes, et se plaisait à dire que peu de leurs semblables pouvaient porter ou traîner des fardeaux plus lourds (1)."

Mais s'il faut en venir aux détails pour convaincre pleinement mes lecteurs de l'erreur du savant ethnologue, je me permettrai de présenter ici le bilan des différentes occupations qui, de par les lois tacites mais aussi immuables que celles des Perses et des Mèdes, incombent respectivement à chaque sexe chez nos Indiens. On pourra alors se faire une juste idée du rôle de la femme au point de vue du simple labeur dans les sociétés primitives. Je ne parlerai que des travaux inhérents à la vie purement aborigène, et négligerai ceux que l'état de transition actuel a introduit parmi eux, et dont les plus pénibles vont tout naturellement au sexe faible.

Les occupations propres à l'homme sont donc celles-ci, dans l'immense majorité des tribus:—Chasser le gibier à courre et au moyen de pièges et de collets (2); faire les traîneaux et le cadre des raquettes que les femmes remplissent ensuite de treillis en fines lanières; façonner les flèches, les arcs et les dards ou harpons qui servent à prendre le castor ou le gros poisson; fabriquer les cuillers en corne et les canots, pêcher sous la glace et . . . commander et châtier au besoin la mère de famille!

(1) *Op. cit.*, p. 48.

(2) Je connais plusieurs femmes qui s'aquittent aussi de ces deux derniers genres de chasse.

Quant à la femme, indépendamment de ses fonctions de mère et de l'état de servitude qui en découle, elle prépare les repas, et dans plusieurs tribus ce serait le comble de l'ignominie pour l'homme d'aller même lui chercher de l'eau ; elle charrie ou porte à dos le bois de chauffage qu'elle doit le plus souvent couper elle-même ; elle fait et racommode les habits de toute la famille, y compris la chaussure, la coiffure, etc. ; elle découpe et file les lanières de peau de lapin avec lesquelles elle tisse ensuite les couvertures du ménage ; elle confectionne les ustensiles de cuisine, chaudières et plats d'écorce de bouleau ou de sapin (rarement de racines tressées), ainsi que les casseaux ou vases qui servent à cueillir les fruits et à garder les menus objets de la maison, et en général tout ce qui se rapporte à l'art culinaire, excepté les cuillers en corne que le chasseur fait avec les bois de l'animal qu'il a tué ; elle cueille les fruits et racines sauvages et en prépare des conserves au moyen de la dessication et de la fumigation ; va chercher et emporte péniblement le gros gibier que le chasseur laisse nonchalamment dans la forêt après l'avoir abattu ; tailiade et fait sécher la viande par le même procédé que celui qu'elle emploie relativement aux fruits sauvages ; tanne les peaux, porte les fardeaux, dresse la tente et prépare le campement pendant que son mari, étendu tout auprès, fume sa pipe pour se reposer d'avoir porté son fusil. Elle fait aussi la chasse aux lièvres et les prend aux collets qu'elle visite quotidiennement ; elle fait la pêche en tendant tous les soirs et visitant chaque matin ses filets auquels l'homme aurait honte de toucher.

En voyage par eau, c'est la femme qui rame et l'homme qui dirige l'embarcation, et là où se pratique en grand, comme dans l'ouest, la pêche au saumon, l'homme fait quelquefois les verveaux ou pièges qui servent à les capturer ; mais c'est invariablement la femme qui veille pendant la nuit pour mener le poisson dans ces pièges ; c'est elle qui l'éventre une fois pris, le découpe et le fait sécher au soleil et sous l'action de la fumée qu'elle entretient constamment. C'est elle aussi qui extrait des têtes à demi putréfiées l'huile infecte dont la famille se régalera ensuite. Et ne pas oublier qu'un seul couple prend généralement des milliers de ce poisson dans l'espace de deux ou trois semaines.

Je le demande à tout homme de bonne foi, son métier d'épouse est-il une sinécure ?

Et ces idées touchant l'aptitude de la femme pour les rudes labeurs sont si profondément enracinées chez nos gens que, tout dociles qu'ils se montrent généralement vis-à-vis de leurs missionnaires, tout ce que nous avons pu gagner par nos instances réitérées est une espèce de mitigation de son sort, des fardeaux moins lourds ou des corvées moins pénibles à certaines époques de son existence. Et encore me rappelé-je un vigoureux jeune homme qui me trouvait à ce sujet fort inconséquent avec moi-même. "Tu nous dis que dans le ménage c'est l'homme qui est le chef et auquel il appartient de commander", me disait-il. "Si l'homme est le chef, pourquoi voudrais-tu le faire travailler comme un inférieur, et si c'est à lui de donner des ordres, comment se fait-il que tu lui enlèves ce droit quand il a le plus besoin de s'en servir, comme, par exemple, pour faire porter à sa femme l'attirail du ménage ? Tu n'es pas sans savoir que le corps de la femme est façonné tout exprès pour porter de lourds fardeaux, tandis que celui de l'homme est fait pour la course." Je garantis l'authenticité de ces propos de mon philosophe indien.

VIII

La femme chinoise "n'a pas le droit de prendre les repas avec son mari, pas même avec ses enfants mâles", écrit cet audacieux voyageur, feu l'abbé Huc. "Son devoir est de les servir à table, debout et en silence, de leur verser à boire et de leur allumer la pipe. Elle doit manger seule, après les autres et à l'écart. Sa nourriture est grossière et peu abondante ; elle n'oserait toucher aux restes de ses fils (1)." Ces lignes s'appliquent presque à la lettre à la Dénée, qui ne peut jamais manger avec les hommes et doit se contenter de leurs restes ou . . . de rien.

De fait, cette dernière circonstance a été citée comme un des avantages de la compagnie d'une femme en voyage.

(1) *L'Empire Chinois*, Vol. II, p. 275.

A Hearne qui par deux fois avait échoué dans sa grande expédition vers l'Océan arctique il fut dit par les indigènes que la principale cause de son insuccès était qu'il avait voulu voyager uniquement avec des hommes pour compagnons. "Les femmes", lui fit-on remarquer, "bien qu'elles fassent tout, sont maintenues à des frais insignifiants. Comme c'est toujours elles qui font la cuisine, il leur suffit en temps de disette de se lécher les doigts pour vivre (1)."

Et pourtant il est des sociologues américains qui voudraient réhabiliter la société aborigène et en ce qui regarde son traitement de la femme! C'est ainsi que le Dr Brinton écrivait naguère que, comme cette dernière n'était pas dépourvue du droit de propriété, ce droit ne pouvait que lui assurer le respect(2). Il est indubitable qu'il existait en effet dans l'immense majorité des tribus; mais l'enfant, que personne ne respectait, et même l'orphelin, que tout le monde méprisait, en bénéficiaient également. Tout ce qu'on peut en déduire, c'est que la société indigène en était encore à un stage de développement si primitif que les idées de collectivité n'étaient point encore entrées dans son système. La famille, en tant qu'unité économique et sociale, était le plus souvent inconnue, et, de même qu'en se mariant la femme gardait son nom et que ses enfants ne prenaient jamais celui de leur père, ainsi la première conservait-elle son droit de propriété relativement aux bibelots qu'elle possédait avant son mariage et aux bagatelles que son industrie personnelle pouvait ensuite lui faire acquérir.

Les partisans de la thèse qui accuse indirectement de calomnie l'opinion généralement reçue concernant l'infériorité sociale de la femme chez les aborigènes américains, ont fait grand bruit du fait que l'explorateur Robert Campbell trouva chez les Nahanais de l'ouest une femme élevée à la dignité de *chefferesse*, et aux bons soins de laquelle il dut probablement la vie. Sir Georges Simpson, gouverneur de la fameuse Compagnie de la Baie d'Hudson, en parle le premier, dans son *Narrative of a Journey round the World*(3), probablement d'après

(1) *Op. cit.*, p. 55.
(2) *The American Race*, p. 49.
(3) Vol. I, pp. 210-11.

Isbiter, qui relata ce détail la même année que parut le livre de son supérieur dans le service (1847), et ceux qui sont venus après l'ont copié à l'envi. L'importance qu'on a donnée à cette circonstance dont je ne contesterai point l'exactitude, trahit simplement une ignorance regrettable de l'organisation politique des tribus de l'extrême ouest.

Chez les Porteurs, les Babines et les Nahanais, aussi bien que parmi leurs voisins hétérogènes de la côte du Pacifique, qui ont sous ce rapport servi de modèles à nos Dénés, la loi fondamentale de la société est le matriarchat, système d'après lequel les enfants appartiennent au clan de la mère, et n'ont rien à faire avec leur père qu'ils considèrent presque comme un étranger. Les terres de chasse qui, de temps immémorial, ont été apportionnées dans les tribus avec des limites rigoureusement gardées, sont la propriété exclusive des chefs de clans, et ne peuvent, sous aucun prétexte, passer à un autre clan. Ceci est un point capital de leur code social, auquel il n'est jamais permis de déroger.

D'un autre côté, un de ces chefs ou notables venant à mourir, ses propres enfants ne peuvent hériter de ses terres, parce que, en vertu du système d'exogamie en vigueur parmi ces tribus, ils appartiennent à un clan différent du sien. Les immeubles et dignités reviennent au contraire au plus proche parent co-clannesque du défunt titulaire, c'est-à-dire à un fils de sa propre sœur. Mais il arrive parfois que le notable ne laisse point de neveux maternels ; un de ses frères lui succède alors, et jouit de son rang et des privilèges qu'il comporte, parmi lesquels le droit de propriété aux terres de chasse est sans contredit le principal. A défaut de tout héritier mâle, la coutume fait alors passer toutes ces prérogatives à une sœur ou à une nièce maternelle du défunt, plutôt que de laisser un autre clan s'en emparer.

La femme jouit alors dans la société de la considération due à sa nouvelle dignité. Elle prend le nom de son prédécesseur dans les festins publics et les dances cérémonielles ; elle a droit à un costume et à un chant spéciaux, et c'est pour elle que chassent les membres de son clan domiciliés dans son voisinage. Mais comme femme et dans l'intimité de la vie de famille, sa position ne s'améliore qu'en tant que son rang peut

mettre à sa disposition des esclaves ou des orphelins. En l'absence de ceux-ci, elle sera toujours la bête de somme en voyage, et il ne viendra jamais à l'esprit de son mari d'alléger son fardeau parce qu'elle lui est socialement supérieure.

Ceci est si vrai que, plutôt que d'aliéner les propriétés du clan, on a été jusqu'à élever un chien à la dignité de chef, à défaut de tout héritier naturel de l'un ou de l'autre sexe pour remplacer un notable décédé. "J'ai connu", écrit John McLean, "un quadrupède de la secte cynique qui fut nommé successeur d'un chef bipède, et remplissait les devoirs de sa charge avec une extrême gravité, assistant au festin donné en l'honneur de son prédécesseur et fournissant sa quote-part des provisions—par procuration, bien entendu. Ce chef de race canine était traité par son maître avec tout autant de considération que s'il eût été son enfant (1)." Prendra-t-on maintenant texte du fait qu'en des circonstances exceptionnelles la femme partage avec le chien certains privilèges pour conclure à la grande estime qu'on faisait d'elle dans la société indigène?

"Mais", insiste le Dr Brinton, "chez les Sarcis, le respect pour une belle-mère est tel que son beau-fils n'ose pas manger avec elle, ni même la toucher sans payer une amende (2)." Illusion encore; allégation—qu'on me permette de le dire avec tout le respect dû à la mémoire du vétéran américaniste—allégation d'un ethnologue qui, en dépit de ses études consciencieuses, n'a pas su s'assimiler l'état d'âme particulier, la conformation psychique propre à l'aborigène de l'Amérique du nord. Cette prétendue délicatesse tient à un tout autre sentiment que le respect. C'est bien plutôt un signe de dégradation que de culture mentale ou d'avancement dans les voies de la civilisation. Le sauvage en agit ainsi non seulement avec sa belle-mère, mais encore avec ses propres sœurs. Un peu d'observation révèle le fait qu'il est gêné avec ces dernières. Il a honte de les regarder même accidentellement, ne leur parle que sèchement et les yeux baissés, et s'il va jusqu'à leur faire quelque cadeau, c'est généralement par l'intermédiaire d'une tierce personne. Cette pruderie d'un genre tout particulier, pour laquelle la langue

(1) *Notes of a Twenty Five Years' Service*, Vol. I, p. 299.
(2) *The American Race*, p. 71.

dénée a un mot spécial, est au fond le reflet de mœurs dissolues, puisqu'elle est chez l'Indien comme une protestation implicite contre tout sentiment inavouable à l'endroit de sa belle-mère et de ses sœurs.

Un mot seulement du divorce. On comprend qu'avec des unions contractées si à la légère, qu'on ne pourrait sans profanation les décorer du nom de mariage, des séparations *a thoro*, passagères ou permanentes, ne sauraient être ni rares ni difficiles à provoquer. Avec nos Dénés point de *kablin*, ou compensation à faire à la femme répudiée, comme chez les musulmans. Ainsi que le dit Hearne, cette cérémonie consiste ni plus ni moins en une bonne râclée accompagnée d'une éjection violente de l'épouse, avec la recommandation de retourner à ses parents ou d'aller trouver son partenaire dans le crime. Les causes les plus communes en sont la paresse, un caractère acariâtre, la mauvaise santé, quelquefois l'incontinence du côté de la femme—quant à l'homme, tout lui est permis—mais le plus souvent c'est ce qui est au fond le mobile principal dans la plupart des divorces de tous les pays, à savoir, les passions qui font trouver des charmes tout particuliers à ce qu'on n'a pas et qu'il n'est pas permis d'acquérir sans forfaire à l'honneur.

IX

Pénible et humiliant comme est le rôle de la femme indienne en temps ordinaire, il ne saurait être comparé à sa condition lorsque la mort a visité son humble foyer et lui a ravi un époux qui, de son vivant, s'était peut-être conduit vis-à-vis d'elle plutôt en maître inexorable, sinon cruel, qu'en mari affectionné. Malgré tous les torts qu'il a pu avoir envers elle, il est de mode qu'elle pleure absolument comme si elle eût été frappée dans les fibres les plus intimes de son âme. A partir du moment où il a expiré, elle devient l'esclave des parents du défunt, qui ont dès lors presque droit de vie et de mort sur elle. Il n'y a pas d'ignominie qu'on ne lui fasse subir, pas de mauvais traitements, coups, injures, jeûnes forcés, etc., dont on ne l'accable. Comme le présent essai a déjà acquis des proportions auxquelles je ne m'attendais point en le commençant, je me bornerai, en termi-

nant, à esquisser le rôle qu'elle doit jouer le jour des funérailles de son conjoint. Pour plus de détails sur son veuvage, je me permettrai de renvoyer le lecteur à un important ouvrage que je publie en ce moment par livraisons périodiques dans une revue internationale, l'*Anthropos*, qui n'est probablement pas inconnue à plusieurs de ceux sous les yeux desquels ces lignes pourront tomber (1).

Tout d'abord, comme signe de son esclavage, on lui coupe ses cheveux ras ; elle se revêt de haillons sordides, abandonnant ses habits convenables aux parents du défunt. Elle doit en plus se souiller la figure de résine fondue mêlée de graisse et de charbon, de la même manière que les femmes thibétaines se frottent le visage avec une espèce de vernis noir et gluant dans le but de se rendre aussi laides que possible quand elles sortent (2).

Chez les Dénés de l'ouest, la crémation était le moyen adopté pour disposer finalement des corps humains. Mais comme les derniers honneurs devaient généralement se rendre en présence d'un grand concours de peuple accouru des villages avoisinants, c'est-à-dire situés quelquefois à plus de cent milles à la ronde, une semaine au moins s'écoulait d'ordinaire avant qu'on fût prêt pour la cérémonie. Pendant ce temps, la veuve devait faire retentir les airs de ses cris déchirants et veiller jour et nuit sur le cadavre de son mari.

Le jour des funérailles arrivé, un grand bûcher de bois sec était dressé à une extrémité du village sur lequel on déposait le corps, soigneusement peint et orné de ses habits de fête. Après qu'un individu de clan différent y avait mis le feu, l'étiquette voulait que la veuve tînt étroitement embrassés les restes de son mari aussi longtemps que les circonstances le permettaient. Quand les flots de fumée et la chaleur qui s'en dégageait bientôt l'avaient à peu près suffoquée, ses proches la retiraient momentanément du brasier, mais la coutume exigeait qu'elle ne cédât alors qu'à la force et s'y précipitât de nouveau aussitôt que possible, caressant au travers des flammes les restes maintenant

(1) *The Great Dene Race* ; à Mödling, près Vienne en Autriche. Formera probablement deux volumes.

(2) *Souvenir d'un Voyage dans la Tartarie*, Vol. II, p. 254.

défigurés d'un homme qu'elle haïssait peut-être mortellement au fond du cœur. En cas de trop de modération dans ses prétendus efforts pour se faire brûler avec lui, les parents du défunt lui saisissaient impitoyablement la tête et la poussaient dans le feu afin de la défigurer pour la vie et lui rendre un second mariage à peu près impossible. Ils étaient alors particulièrement cruels envers les femmes qui ne s'étaient pas montrées épouses modèles.

Dans les cas de bigamie, l'une des deux veuves se tenait à la tête du défunt et l'autre à ses pieds. Leur devoir était alors de marquer l'immensité de leur douleur par leurs lamentations à fendre les airs et leurs caresses au travers des flammes. Il était aussi d'usage qu'elles ramassassent dans le creux de leur main la graisse qui s'échappait du corps en combustion pour s'en frotter la figure et les bras, jusqu'à ce que l'intensité de la chaleur les fît rouler par terre sans connaissance. Quand les membres du cadavre se crispaient et que ses muscles se contractaient sous l'action des flammes, il leur appartenait aussi de monter sur le bûcher pour les redresser sous le poids de leur propre corps.

En un mot, bien que ces brûlantes funérailles ne fussent pas précisément l'équivalent de la *suttee* des Indes, elles n'en étaient pas moins une contrefaçon assez bien réussie, puisque Ross Cox va jusqu'à dire que la veuve dénée devait rester sur le bûcher avec son défunt mari " même après qu'on y avait mis le feu, et qu'elle ne devait pas en bouger jusqu'à ce qu'elle en eût reçu l'ordre du chaman, lequel ordre n'était jamais donné avant qu'elle n'eût le corps tout couvert de brûlures (1). "

Quand les cendres étaient à peu près refroidies, la veuve ramassait les fragments d'os qui avaient échappé aux flammes, tout comme cela se pratiquait chez les Grecs en pareille circonstance (2). Dans la tribu des Porteurs, ces restes étaient alors déposés dans un sachet *ad hoc* que la veuve avait à *porter* journellement suspendu à son cou pendant deux, trois ou quatre ans, c'est-à-dire pendant tout le temps de son veuvage.

Ce cachet était la consécration de son esclavage, le gage

(1) *Adventures on the Columbia River*, p. 329.

(2) Cf. *Iliad*, liv. 24.

extérieur de son abjection, et, à partir de ce temps, son sort était si misérable que beaucoup de femmes cherchaient dans le suicide un moyen de s'y soustraire.

Je n'entrerai pas dans plus de détails. Il me suffira d'ajouter que, en cas de décès d'une épouse, le mari qui lui survivait n'était soumis à aucune de ces indignités. En cela nos Dénés s'accordaient assez avec les anciens Romains, chez lesquels l'homme ne portait le deuil que pendant quelques jours pour la même raison qui forçait la femme à se priver de tout divertissement pendant une année entière.

Telle était la condition de la femme chez les Dénés. Telle, aussi, ou peu s'en faut, je l'ai vue chez les nations hétérogènes circonvoisines (1). Quel abîme insondable entre cette misérable créature de la société païenne et la grande dame que le Christianisme a créée, et dont l'ascendant sur l'homme a fait dire au poète anglais :

> Disguise our bondage as we will,
> 'Tis woman, woman rules us still ! (2)

POSTCRIPTUM

Au dernier moment, il me vient à l'idée de consulter à la hâte les tables des matières des Rapports Annuels du Bureau d'Ethnologie de Washington. Comme résultat, voici quelques passages que j'y trouve concernant le sort de la femme indigène parmi certaines tribus non-dénées :

Chez les Tusayans

" In the case of the house in Oraibi. . . much, if not all, of the masonry was laid, as well as finished and plastered, by the woman of the house and her female relatives. There was but

(1) Un fait qui montre bien que le sort pitoyable de la femme tel que je viens de le décrire n'est pas exclusivement propre à la Dénée, c'est que l'époque la plus pénible de sa vie, celle de son veuvage, est précisément remarquable par des pratiques qui ont été dans leur totalité empruntées aux tribus de la Côte du Pacifique, lesquelles sont radicalement exogènes aux Dénés.

(2) Thomas Moore, *Sovereign Woman*, Stanz. 4.

one man present at this house-building whose grudgingly performed duty consisted of lifting the larger roof beams and lintels into place and of giving occasional assistance in the heavier work . . . The making of the roof is the work of the women." (*Eighth Rep.* pp. 101-02, See also p. 129 same Rep.).

Chez les Esquimaux

"Women perform the drudgery and bring home the food slain by their husbands, fetching wood and water, tanning the skins, and making them into clothing. The labor of erecting the tents and hauling the sleds when on their journey during the winter falls upon them, and, in fact, they perform the greater part of the manual labor. They are considered inferior to the men, and in their social life they soon show the effects of the hardships they undergo . . . The girls are neglected and the boys given every advantage. The latter soon discover their importance and rarely fail to show their domineering ways to the other sex. "(*Eleventh Rep.*, p. 271). "The boys have no consideration for the females of their own age, but treat them as inferiors and fit for nothing but to be subjects of almost constant annoyance and persecution. When a number of boys collect they are sure to maltreat the women, even those advanced in years, and appear to delight in any opportunity to subject them to the rudest mischief. If a woman ventures to peep from the tent in summer, a shower of water is sure to be flung on her by some boy. In winter snow-balling is equally annoying, and when parties of women go to the woods to get fuel, the pack of boys is sure to waylay them as they return. If the boys can separate the women their fun is complete; their dresses are torn and their bundles of fuel scattered." (*Ibid.*, pp. 320-21).

Chez les Omahas

"The earth lodges were made by the women." (*Thirteenth Rep.* p. 269).

Chez les Assiniboines

"Women are never acknowledged as chiefs, nor have they anything to say in the council . . . The right of divorce lies altogether with the husband . . . The soldiers' lodge . . . is a very

theater of amusements; all sorts of jokes are made and obscene stories told, scarcely a woman in the camp escaping the ribaldry." (*Fifteenth Rep.*, pp. 224-25).

Chez les Kansas

"Unmarried females labored in the fields, served their parents, carried wood and water, and cooked...On the death of the husband the widow scarified herself, rubbed her person with clay, and became careless about her dress for a year." (*Ibid.*, p. 232).

Chez les Dacotas

"To purchase a wife was regarded the most honorable form of marriage." (*Ubi suprâ*, p. 222)..

Chez les Esquimaux du Détroit de Behring

"Formerly it was the custom to kill female children at birth if they were not wanted, and girls were often killed when from 4 to 6 years of age. Children of this sex are looked upon as a burden... When infants are killed, they are taken out naked to the graveyard and there exposed to the cold, their mouths being filled with snow, so that they will freeze to death quickly... One of the Eskimo told me that if a man had a girl not more than 5 or 6 years old who cried much, or if he disliked it for any reason, or found it difficult to obtain food for the family, he would take it far out on the ice at sea or on the tundra during a severe snow storm, and there abandon it to perish by exposure. (*Eighteenth Rep.*, pp. 289-90)... It is a common custom for two men living in different villages to agree to become bond fellows, or brothers by adoption. Having made this arrangement, whenever one of the men goes to the other's village he is received as the bond brother's guest and is given the use of his host's bed with his wife during his stay. When the visit is returned, the same favor is extended to the other, consequently neither family knows who is the father of the children." (*Ibid.*, p. 202).